

Commune de



MIZOËN

38142

Tél / Fax 04 76 80 11 39  
mairie.mizoen@orange.fr

## APPROBATION DE LA CONVENTION D'ACCUEIL D'UNE STAGIAIRE A LA MAIRIE

Certifié exécutoire compte tenu  
de son dépôt en Préfecture

Envoyé en préfecture le 11/12/2018

Reçu en préfecture le 11/12/2018

Affiché le

SLO

ID : 038-213802374-20181207-DEL\_2018\_53-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Acte n° 2018/53

L'an deux mil dix-huit, le sept décembre, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 23 novembre 2018

*PRESENTS* : MM Gilbert MICHEL, Jean-Pierre COING, Hugues BEAUME, Guy BERARD, Roger GIRAUD, Florence GONON, Delphine MIALON, Daniel VIN

*EXCUSES* : François PINATEL

*Secrétaire de séance* : Hugues BEAUME

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une élève de seconde en BAC PRO Gestion et Administration va être accueillie au sein du service administratif de la mairie pour un stage de 3 semaines, du 7 au 25 janvier 2019.

Pendant cette période la stagiaire restera sous la responsabilité du chef de son établissement scolaire et sera encadrée par la secrétaire de mairie. La commune s'engage à couvrir cette personne présente dans les locaux en cas de dommage dû au bâtiment via l'assurance communale ainsi que lors de déplacements professionnels.

Une convention de formation en milieu professionnel encadre ce stage.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de formation en milieu professionnel permettant l'accueil d'une stagiaire,

**MANDATE** Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche et signer tout acte nécessaire à cet effet.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Bernard MICHEL

